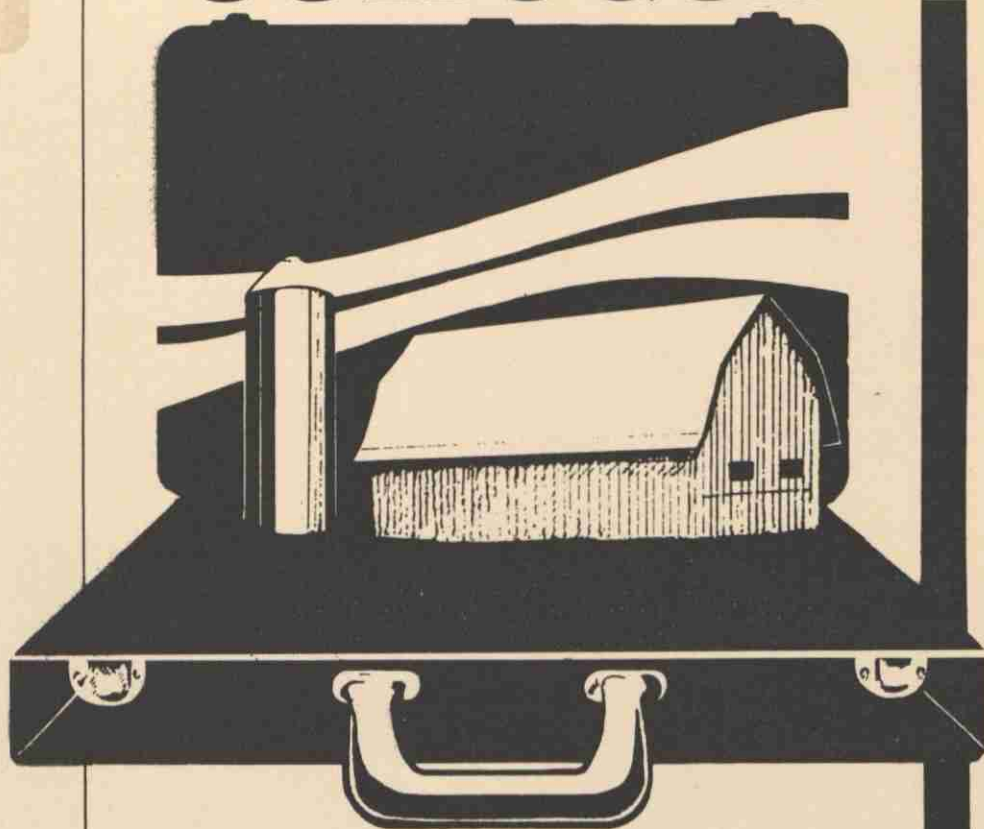


AR  
12632  
1988  
QAG

ARCHIVES DU MAPA  
NE PEUT PAS ÊTRE EMPRUNTÉ

# COLLOQUE

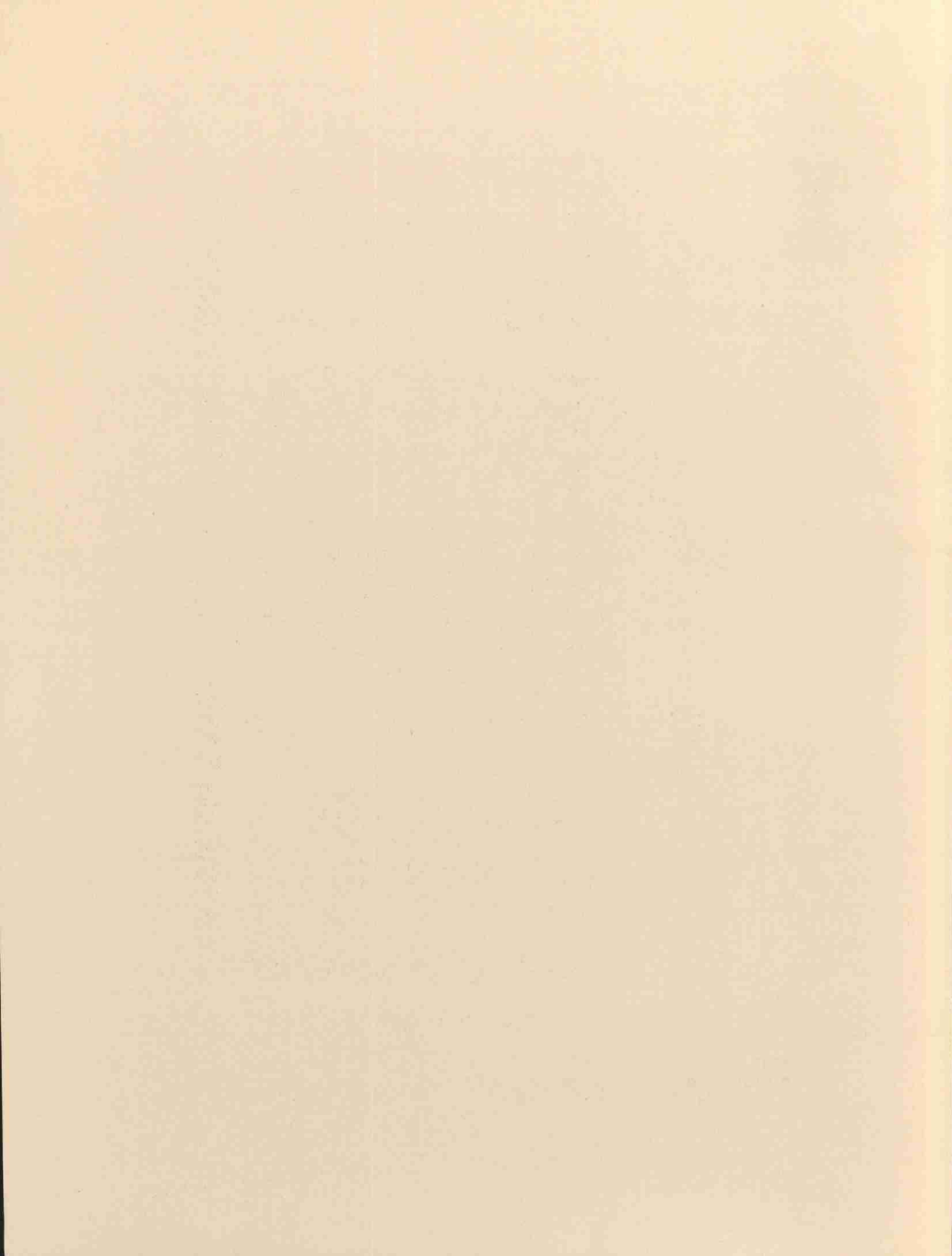


## LES AGRICULTRICES ET LA FORMATION PROFESSIONNELLE

### Compte rendu du colloque

Organisé par le Bureau de la répondante à la condition féminine,  
le 8 décembre 1988, au Campus Notre-Dame-de-Foy à  
Saint-Augustin-de-Desmaures.

Québec 



COMPTE RENDU

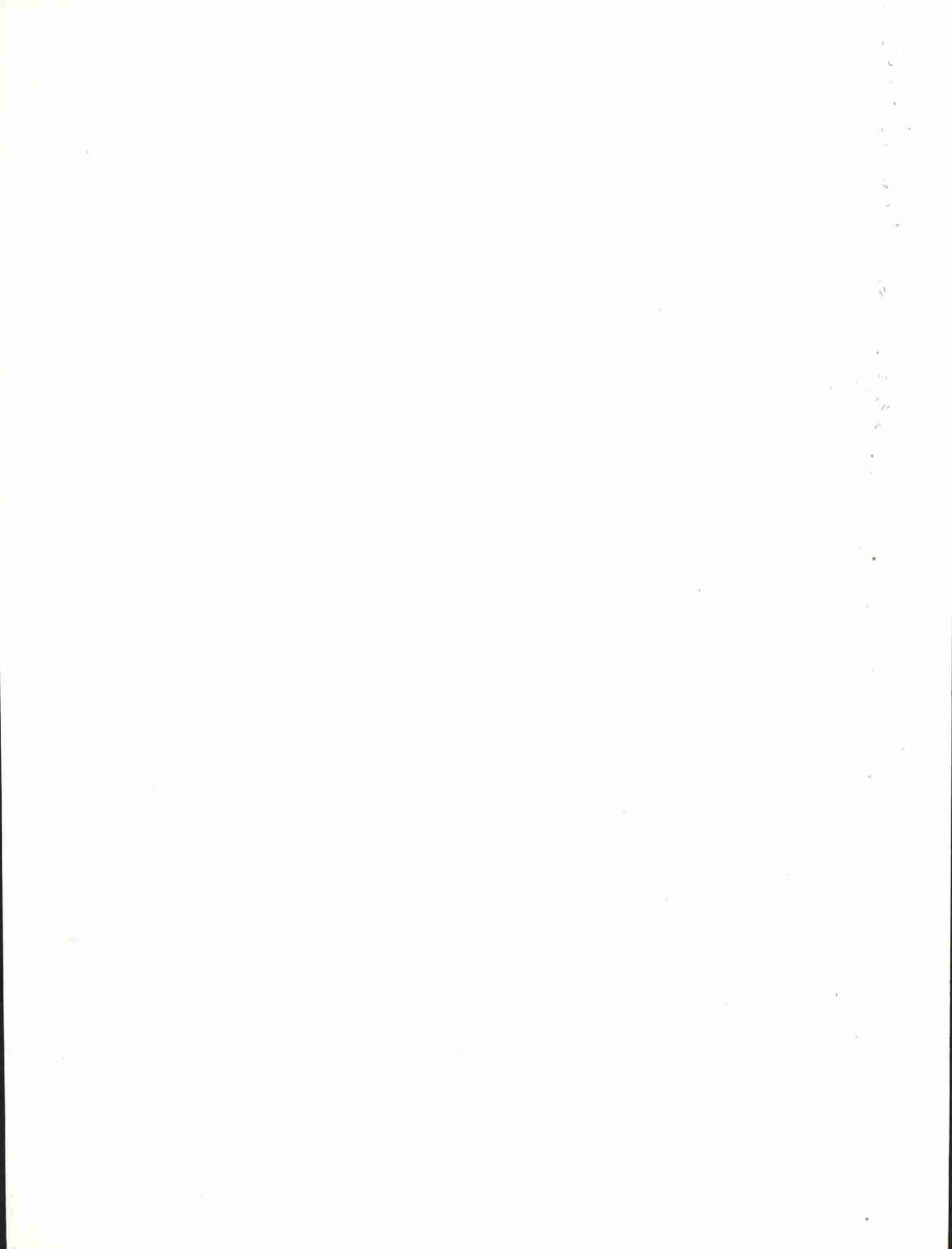
COLLOQUE "LES AGRICULTRICES ET  
LA FORMATION PROFESSIONNELLE  
8 DÉCEMBRE 1988"

CAMPUS NOTRE-DAME-DE-FOY  
SAINT-AUGUSTIN-DE-DESMAURES

ISABELLE ÉTHIER ET ANNE SIMARD  
BUREAU DE LA RÉPONDANTE À LA  
CONDITION FÉMININE

Août 1989  
Ministère de l'Agriculture, des Pêcheries  
et de l'Alimentation du Québec

BIBLIOTHÈQUE  
Ministère de l'Agriculture, des  
Pêcheries et de l'Alimentation  
200, chemin Ste-Foy, 1er étage  
Québec (Québec), Canada  
G1R 4X6



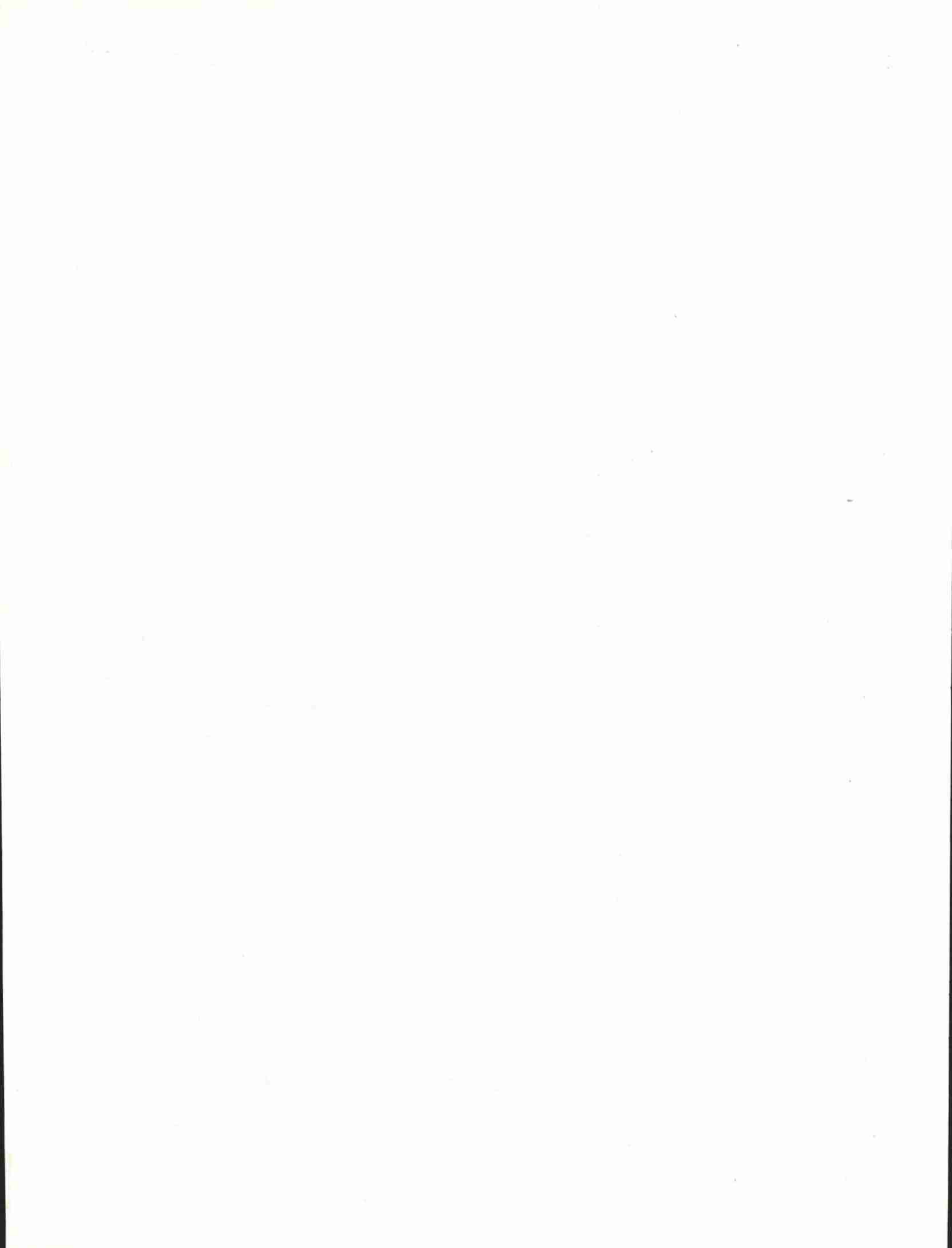
## TABLE DES MATIÈRES

	<u>PAGES</u>
TABLE DES MATIÈRES .....	III
LISTE DES SIGLES UTILISÉS .....	V
REMERCIEMENTS .....	1
MESSAGE DE LA RÉPONDANTE MINISTÉRIELLE À LA CONDITION FÉMININE .....	3
1. BILAN DES QUATRES (4) ATELIERS .....	5
1.1 Atelier 1: Utilisation des mesures et programmes de formation .....	6
1.1.1 Synthèse de la présentation des personnes-ressources .....	7
. Caractéristiques des principaux programmes de formation offerts .....	7
. D'où viennent les allocations dont nous pouvons bénéficier (...)? .....	9
. Les agricultrices peuvent intervenir auprès de la structure (...) .....	9
1.1.2 Préoccupation des agricultrices participantes .....	11
1.1.3 Actions possibles .....	11
1.2 Atelier 2: Besoins de formation des agricultrices .	12
1.2.1 Synthèse de la présentation des personnes-ressources .....	12
1.2.2 Préoccupations des agricultrices participantes .....	13
1.2.3 Actions possibles .....	14
1.3 Atelier 3: Parcours de formation en agriculture ...	14
1.3.1 Synthèse de la présentation des personnes-ressources .....	15
. Différents parcours de formation (...) ...	15
. Programmes de promotion (...) .....	17
. Témoignage de madame Jacinthe Gagnon Pilote (...) .....	18

1.3.2	Préoccupations des agricultrices participantes .....	18
1.3.3	Actions possibles .....	20
1.4	Atelier 4: Développement de la reconnaissance des acquis en agriculture .....	20
1.4.1	Synthèse de la présentation des personnes-ressources .....	21
.	Qu'entend-on par la reconnaissance des acquis de formation (RAF)? .....	21
.	Comment les institutions procèdent-elles pour reconnaître les acquis de formation? .....	21
.	Quels sont les établissements qui actuellement (...)? .....	23
.	De quelle façon les syndicats régionaux d'agricultrices (...)? .....	23
1.4.2	Préoccupations des agricultrices participantes .....	24
1.4.3	Actions possibles .....	24
2.	RÉFLEXION D'UNE AGRICULTRICE .....	27
3.	SYNTHÈSE DES ACTIONS POSSIBLES À ENTREPRENDRE .....	29
3.1	Liste des actions possibles .....	29
3.2	Mise en application des actions possibles .....	31
	CONCLUSION .....	33

## LISTE DES SIGLES UTILISES

<b>BRCF:</b>	Bureau de la répondante à la condition féminine
<b>CCR:</b>	Comité consultatif régional
<b>CEC:</b>	Centre d'Emploi du Canada
<b>CEIC:</b>	Commission d'Emploi et Immigration Canada
<b>CFP:</b>	Commission de formation professionnelle
<b>DEA:</b>	Direction de l'enseignement en agro-alimentaire
<b>FAQ:</b>	Fédération des agricultrices du Québec
<b>FIRAC:</b>	Fonds d'implantation de la reconnaissance des acquis au collégial
<b>FME:</b>	Formation sur mesure en établissement
<b>GEEA:</b>	Gestion et Exploitation de l'entreprise agricole
<b>MAPAQ:</b>	Ministère de l'Agriculture, des Pêcheries et de l'Alimentation du Québec
<b>MEQ:</b>	Ministère de l'Éducation du Québec
<b>MESS:</b>	Ministère de l'Enseignement supérieur et de la Science
<b>OCAQ:</b>	Office du crédit agricole du Québec
<b>PME:</b>	Petites et moyennes entreprises
<b>RFA:</b>	Répondant à la formation agricole



## REMERCIEMENTS

Une telle journée n'aurait pu être réalisée sans la généreuse collaboration et l'appui de nombreuses personnes.

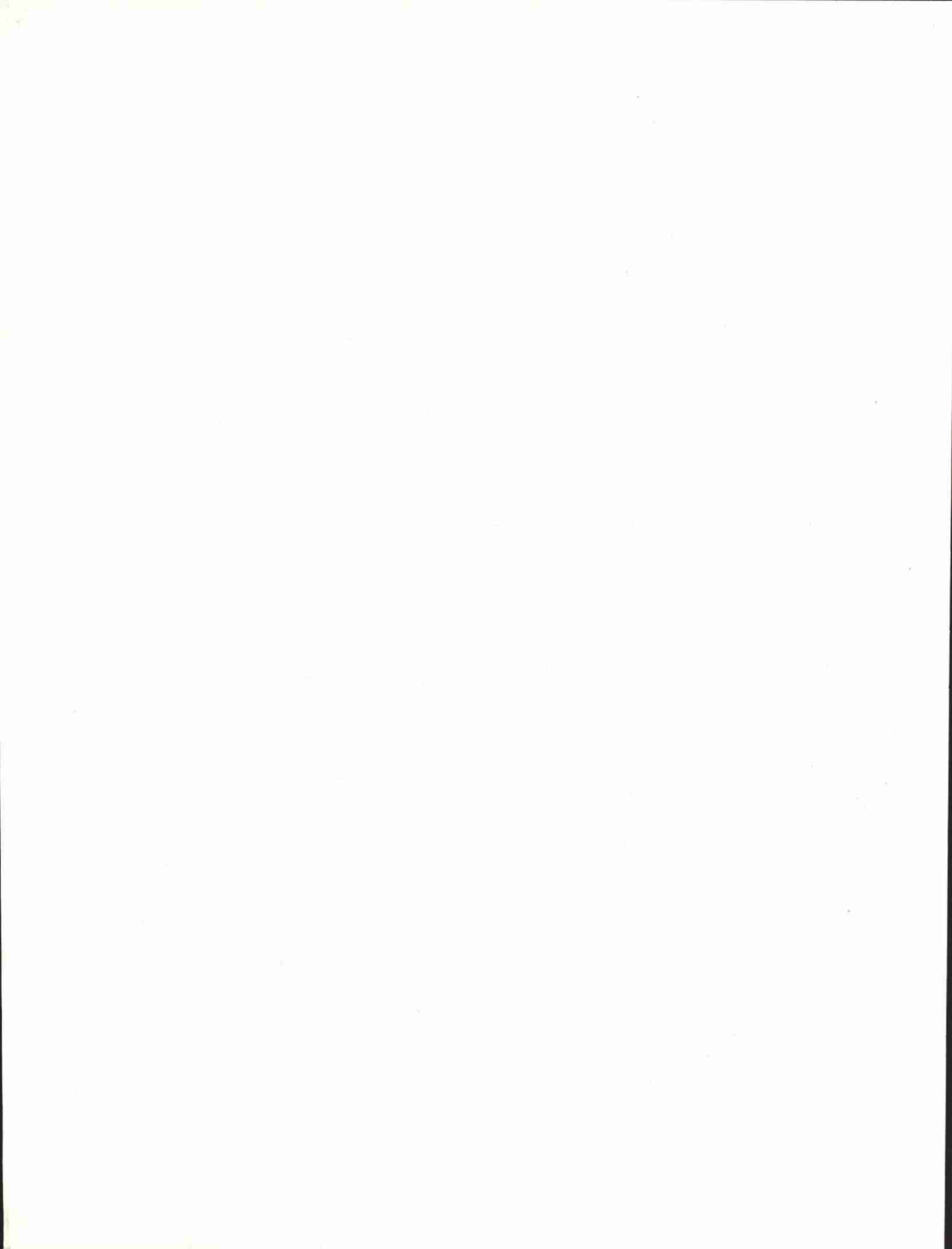
Nous voudrions tout d'abord remercier sincèrement les personnes-ressources qui ont su, tout au long de l'organisation de ce colloque et de la rédaction de ce compte rendu, nous éclairer en répondant à plusieurs interrogations concernant différents aspects de la formation professionnelle en agriculture. Il s'agit de Mesdames Elizabeth Normandeau, Pierrette Brousseau, Raymonde Chartrand, Jacinthe Gagnon Pilote et de Messieurs Jacques Boucher, Réginald Cloutier et Denis Messier.

Nous avons aussi grandement apprécié le travail des animatrices et des secrétaires d'atelier qui ont su apporter une assistance précieuse au bon fonctionnement de chacun des quatre (4) ateliers. Il s'agit de Mesdames France Pégeot, Hélène Benoît, Gabrielle Martin, Isabelle Ethier, Denise Dion, Louise Dion, Rebecca Lent et de Monsieur Marc Cayer.

Nous aimerions souligner enfin et ce d'une façon particulière le nom d'une personne qui a effectué un travail remarquable et judicieux lors de l'organisation conceptuelle et logistique de cette journée. Il s'agit de madame **Huguette Veillette**.

Depuis 1986, Madame Veillette a chapeauté le dossier de la promotion de la formation professionnelle au Bureau de la répondante à la condition féminine. Le respect témoigné à la clientèle, assorti d'un sens aigu du devoir, lui a permis d'oeuvrer dans ce domaine fort complexe. Les informations qu'elle a recueillies constituent pour nous toutes des assises solides pour poursuivre le travail.

Les agricultrices se joignent à nous pour témoigner de l'importance du travail accompli. Merci Huguette!



## MESSAGE DE LA RÉPONDANTE MINISTÉRIELLE À LA CONDITION FÉMININE



La société reconnaît aux femmes depuis toujours un rôle prépondérant à titre d'éducatrices. Ce rôle que nous avons largement assumé a laissé très peu de place à notre ressourcement et à notre formation. Le temps est venu de se faire connaître comme une cliente à fort potentiel et une professionnelle ayant des besoins particuliers à combler.

C'est dans ce contexte et à la suite d'une tournée provinciale, effectuée en 1987 et 1988, que nous avons constaté l'importance pour les agricultrices de participer étroitement à l'organisation de la formation professionnelle agricole, afin d'obtenir des réponses appropriées à leurs multiples besoins de formation. De plus, à cause des nombreuses personnes engagées dans ce processus ainsi que du nombre varié de produits existants, plusieurs questions restaient sans réponse.

Ce colloque, "Les agricultrices et la formation professionnelle," offrait un forum de discussion et permettait à une dizaine d'intervenants et d'intervenantes du milieu, de mieux faire comprendre le fonctionnement de la structure régionale en formation professionnelle. L'information étant le pouvoir, cette connaissance, pensons-nous, ne peut qu'optimiser l'action régionale des agricultrices en formation professionnelle et faciliter l'accès aux outils disponibles.

L'une d'entre nous, madame Jacinthe Gagnon Pilote, a très bien fait ressortir ce pouvoir et cette capacité d'agir en nous redisant "...tous les outils nécessaires vous sont fournis. Il n'appartient qu'à vous de les utiliser..."

Le présent compte rendu est destiné aux agricultrices et à toutes les personnes concernées par le dossier. C'est un document de travail et de référence qui comporte des **caractéristiques originales**. D'une part, il renferme des extraits d'opinions émises par les participantes lors des différents ateliers. D'autre part, la présentation par tableaux de certains aspects de la formation professionnelle permet une compréhension rapide des renseignements obtenus lors de ce colloque.

Notons comme exemples les tableaux résumant les présentations des personnes-ressources et décrivant les programmes offerts. Enfin, **un tableau inédit** sera très utile à tous ceux et celles qui interviennent en formation professionnelle puisqu'il résume les actions à entreprendre soit en tant que groupe ou individus.

Je souhaite que ce compte rendu nous permette de considérer la formation professionnelle agricole à la fois d'une manière plus accessible et plus compréhensible.

Rappelons-nous **qu'apprendre ce n'est que la découverte de la possibilité.**

A handwritten signature in cursive script, reading "Jocelyne Desjardins".

## 1. BILAN DES QUATRE (4) ATELIERS

Nous vous présentons le compte rendu de l'ensemble des quatre (4) ateliers qui, nous l'espérons, vous permettra de reconnaître les idées, les informations et les propos échangés lors des discussions entre participantes et personnes-ressources.

Dans le but d'alléger cette partie, nous n'avons fait que dégager l'essentiel de chaque atelier. Par conséquent, pour celles et ceux qui voudront plus de détails sur les présentations des personnes-ressources, nous vous conseillons de vous référer aux documents de base qui vous ont été remis lors du colloque. En voici la liste:

No D'ATELIER	TITRE DU DOCUMENT	PERSONNES-RESSOURCES
1	Utilisation des mesures et programmes de formation	Mme Elizabeth Normandeau
1	Planification de l'emploi et allocations de formation	Mme Pierrette Brousseau
2	Les besoins de formation	Mme Huguette Veillette
2	Réflexion sur la formation professionnelle des agricultrices	Mme Raymonde Chartrand
3	Différents programmes de formation aux adultes en agriculture	M. André Samson
3	Programmes de promotion liés à la formation offerts par le MAPAQ et l'OCAQ	M. Jacques Boucher
3	Témoignage sur la formation professionnelle en agriculture	Mme Jacinthe Gagnon Pilote
4	Reconnaissance des acquis en agriculture	M. Réginald Cloutier
4	Développement de la reconnaissance des acquis en agriculture	M. Denis Messier

## 1.1 ATELIER 1: UTILISATION DES MESURES ET PROGRAMMES DE FORMATION

### Personnes-ressources:

Pierrette Brousseau, coordonnatrice aux achats directs à Emploi et Immigration Canada pour la région du Québec et Saguenay-Lac Saint-Jean.

Élizabeth Normandeau, conseillère en main-d'oeuvre à la Commission de formation professionnelle de la Montérégie.

1.1.1 SYNTHÈSE DE LA PRÉSENTATION DES PERSONNES-RESSOURCES:  
**Caractéristiques des principaux programmes de formation offerts**

CARACTÉRISTIQUES DES PROGRAMMES	DISPONIBILITÉ REQUISE	CLIENTÈLE VISÉE	ALLOCATIONS POSSIBLES	PÉRIODE DE DEMANDE
<b>ACHATS DIRECTS</b>	Temps plein minimal 25 heures par semaine	Personne sans emploi voulant: - acquérir une première formation; - se recycler dans une profession nouvelle; - se perfectionner dans son domaine.	- Prestations d'assurance-chômage. - Allocations de formation. (Pour savoir si vous avez droit à ces allocations, vous devez vous renseigner au Centre d'emploi du Canada (CEC) de votre région)	Date limite, fin octobre 1 an à l'avance  <b>AUPRÈS DE:</b> - CFP  <b>POUR INFORMATION:</b> - RFA; - Syndicats des agricultrices.
<b>FORMATION SUR MESURE EN ÉTABLISSEMENT (FME)</b>	Temps plein et partiel	Personne dont l'emploi fait l'objet d'un changement technologique ou encore est victime d'une pénurie d'emploi dans son domaine  Personne ayant des problèmes d'intégration au marché du travail.	- Prestations d'assurance-chômage. - Allocations de formation. (Pour savoir si vous avez droit à ces allocations, vous devez vous renseigner au Centre d'emploi du Canada (CEC) de votre région)	N'importe quel moment durant l'année. Les budgets commencent le 1er avril.  <b>AUPRÈS DE:</b> - CFP  <b>POUR INFORMATION:</b> - RFA; - Syndicats des agricultrices.
<b>RECYCLAGE ET PERFECTIONNEMENT</b>	Temps partiel maximal 25 heures par semaine.	Personne ayant un emploi ou en recherche d'emploi voulant: - se perfectionner; - se recycler pour s'adapter aux changements technologiques et industriels.	Aucune	N'importe quel moment durant l'année.  <b>AUPRÈS DE:</b> - CFP  <b>POUR INFORMATION:</b> - RFA; - Syndicats des agricultrices.

### Caractéristiques des principaux programmes de formation offerts (suite)

CARACTÉRISTIQUES DES PROGRAMMES	DISPONIBILITÉ REQUISE	CLIENTÈLE VISÉE	ALLOCATIONS POSSIBLES	PÉRIODE DE DEMANDE
<b>SOUTIEN À LA FORMATION EN ENTREPRISE (SFE)</b>	<p>Temps plein ou partiel selon les besoins de l'entreprise.</p> <p>Temps de formation minimal 45 heures.</p>	<p>PME (200 employés-es et moins) voulant:</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Répondre à des besoins de formation liés aux changements technologiques.</li> <li>- Planifier:                             <ul style="list-style-type: none"> <li>. l'engagement de leur main-d'oeuvre;</li> <li>. la formation de leur main-d'oeuvre;</li> <li>. ou autres.</li> </ul> </li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Les heures de formation peuvent être remboursées jusqu'à 60% du salaire.</li> <li>- Le programme subventionne 50% des frais de formation.</li> </ul>	<p>N'importe quel moment durant l'année.</p> <p><b>AUPRÈS DE:</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- CFP</li> </ul> <p><b>POUR INFORMATION:</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- RFA;</li> <li>- Syndicats des agricultrices.</li> </ul>
<b>FORMATION SUR MESURE POUR LES PETITES ET MOYENNES ENTREPRISES (FMPME)</b>	<p>Temps maximal de 20 à 25 heures.</p>	<p>PME (50 employés-es et moins) voulant:</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Répondre à des problèmes de gestion et de formation.</li> </ul> <p>* Pourrait être adapté à 2 ou 3 fermes regroupées.</p>	<p>Aucune</p>	<p>N'importe quand durant l'année.</p> <p><b>AUPRÈS DE:</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- CFP</li> </ul> <p><b>POUR INFORMATION:</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- RFA;</li> <li>- Syndicats des agricultrices.</li> </ul>

**D'où viennent les allocations dont nous pouvons bénéficier pour les programmes d'achats directs et de formation sur mesure en établissement?**

Le gouvernement fédéral finance des programmes de formation qui sont gérés par les centres d'Emploi Canada (CEC). Ces centres d'emploi relèvent de la Commission d'Emploi et Immigration Canada (CEIC). En ce qui concerne le budget alloué à l'Éducation des adultes, il est transféré au ministère québécois de la Main-d'oeuvre et de la Sécurité du revenu. Ce Ministère fonctionne sur la base d'une structure régionale et participative dont les Commissions de formation professionnelle (CFP) constituent la partie importante.

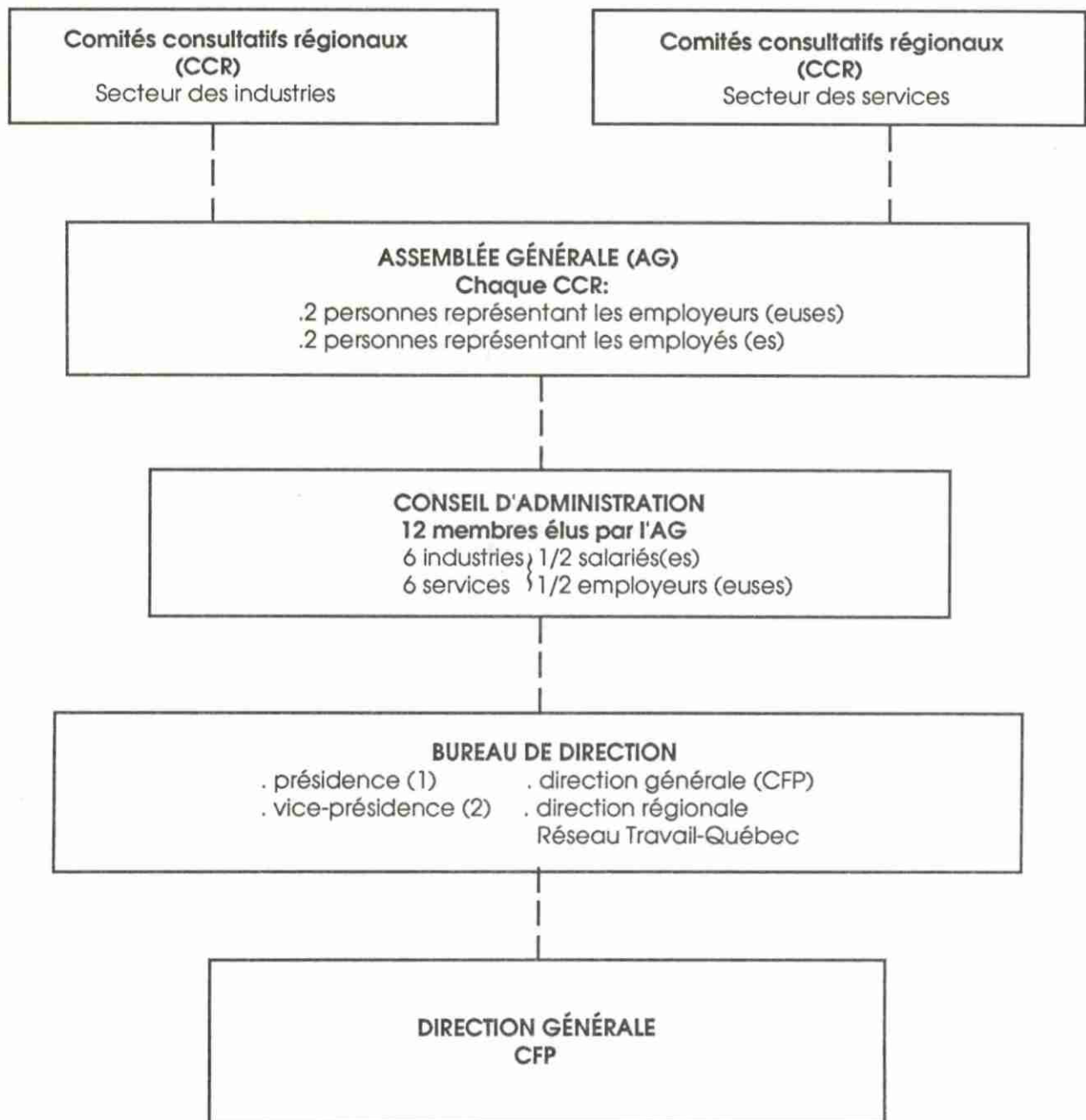
Le soutien au revenu, communément appelé allocation, accordé par les CFP se divise en trois (3) catégories:

- . les allocations de formation;
- . les allocations supplémentaires;
- . les prestations d'assurance-chômage.

**Les agricultrices peuvent intervenir d'une part auprès de la structure responsable de l'articulation et l'estimation des besoins de formation et d'autre part auprès de la structure responsable de l'organisation des cours.**

- . Implication pour améliorer l'estimation des besoins de formation: CFP, CCR (cf l'organigramme à la page suivante)
  - Le Syndicat des agricultrices peut faire valoir les besoins de ses membres auprès de la CFP et désigner un de ses membres au CCR.
  - À titre individuel, l'agricultrice exprime ses besoins à la CFP.
  - À titre de membre désigné au CCR, l'agricultrice identifie et valide l'ensemble des besoins du secteur.
  - L'agricultrice, membre du CCR, peut être déléguée à l'assemblée générale où elle pourrait être élue au Conseil d'administration puis au Bureau de direction.

**ORGANIGRAMME DE LA  
COMMISSION DE FORMATION PROFESSIONNELLE (CFP)**



. Implication pour améliorer l'organisation des cours: RFA

- Le Syndicat d'agricultrices peut intervenir auprès de la répondante ou du répondant à la formation agricole (RFA) de la région.

1.1.2 PRÉOCCUPATIONS DES AGRICULTRICES PARTICIPANTES

**Ce qu'elles ont dit:**

- " Nous n'avons pas d'appui et de support pour l'organisation des cours.
- . Nous ne sommes pas satisfaites des politiques d'allocation.
- . Il vaut mieux s'assurer d'un budget avant d'organiser des groupes intéressés à suivre des cours.
- . Le programme Formation sur mesure pour les petites et moyennes entreprises pourrait être expérimenté en agriculture parce qu'il n'est pas nécessaire de recruter des groupes de quinze (15) personnes. Quatre (4) à cinq (5) participantes suffisent." (Voir p.8)

1.1.3 ACTIONS POSSIBLES

**Ce qu'elles ont conclu:**

- " Compte tenu de l'insatisfaction qu'engendrent les politiques d'allocation déjà établies, nous demandons que nos groupes de pressions, soit les syndicats d'agricultrices, aidés des RFA agissent auprès des députés fédéraux qui nous représentent.
- . Nous devons nous impliquer davantage dans les structures existantes afin d'aider les intervenantes et les intervenants à mieux cibler nos besoins en formation agricole.
- . Si nous ne sommes pas satisfaites de ce qui a été décidé concernant les allocations, nous devons aviser le conseiller en main-d'oeuvre sinon nous devons voir le superviseur du conseiller ou le directeur du bureau régional de la Commission de formation professionnelle."

## 1.2 ATELIER 2: BESOINS DE FORMATION DES AGRICULTRICES

### Personnes-ressources:

Raymonde Chartrand, agricultrice et présidente de la Fédération des agricultrices du Québec.

Huguette Veillette, agente de recherche et de planification socio-économique, du Bureau de la répondante à la condition féminine au ministère de l'Agriculture, des Pêcheries et de l'Alimentation du Québec.

### 1.2.1 SYNTHÈSE DE LA PRÉSENTATION DES PERSONNES-RESSOURCES

BESOINS DE FORMATION ACTUELS	BESOINS DE FORMATION A VENIR	OBSTACLES	DÉFIS A RELEVER
<ul style="list-style-type: none"> <li>. Gestion;</li> <li>. négociation;</li> <li>. prise de décision;</li> <li>. organisation;</li> <li>. leadership;</li> <li>. financement;</li> <li>. commercialisation;</li> <li>. analyse de marché;</li> <li>. développement de l'entreprise;</li> <li>. gestion des ressources humaines;</li> <li>. gestion du temps;</li> <li>. gestion du stress.</li> </ul> <p>Ces besoins ont été formulés par les agricultrices lors de la tournée provinciale effectuée par le BRCF en 1987 et 1988.</p>	<ul style="list-style-type: none"> <li>. Économie politique provinciale, nationale et internationale;</li> <li>. nouvelles techniques de production plus respectueuses de l'environnement;</li> <li>. informatique;</li> <li>. robotique;</li> <li>. marketing.</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>. Difficulté du RFA à cibler et uniformiser les besoins de formation des agricultrices;</li> <li>. manque de coordination entre l'ensemble des intervenants(es) en formation agricole.</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>. Suivre la vague du modernisme;</li> <li>. concilier l'expansion et la sauvegarde de la ferme familiale;</li> <li>. favoriser, par la formation, l'augmentation de la rentabilité et de la réussite des entreprises.</li> </ul>

### 1.2.2 PRÉOCCUPATIONS DES AGRICULTRICES PARTICIPANTES

#### **Ce qu'elles ont dit:**

- " . La formation nous aide à prendre de meilleures décisions et à se faire respecter au sein de l'entreprise.
- . La formation nous sécurise, permet de nous affirmer et conséquemment de se faire prendre au sérieux dans notre milieu.
- . Il y a un manque de concertation en ce qui concerne les besoins de formation des agricultrices et ce au niveau même des régions.
- . Il est important que la formation soit de qualité et adaptée aux besoins individuels, surtout pour les cours à temps partiel.
- . Parfois, le fait de méconnaître le contenu des cours fait que nous suivons deux (2) cours pratiquement identiques.
- . Nous voulons acquérir une meilleure formation pour améliorer la rentabilité de l'entreprise.
- . Nos besoins de formation sont largement déterminés par notre volonté de s'impliquer dans l'orientation et la gestion de la ferme et d'être considérées comme des professionnelles à part entière.
- . Nous avons besoin de nous regrouper davantage pour faire valoir nos besoins de formation.
- . Nous n'utilisons pas assez les ressources déjà mises en place tels les Syndicats régionaux d'agricultrices."

### 1.2.3 ACTIONS POSSIBLES

#### **Ce qu'elles ont conclu:**

- " . Améliorer le contact en région entre le Syndicat d'agricultrices et les personnes-ressources (surtout la répondante ou le répondant en formation agricole) dans le but de favoriser la concertation.
  
- . Qu'une étude de niveau provincial effectuée avec l'appui du MAPAQ et de la FAQ vienne cibler les besoins de formation actuels et potentiels."

### 1.3 **ATELIER 3: PARCOURS DE FORMATION EN AGRICULTURE**

#### Personnes-ressources:

Jacques Boucher, agronome, Direction de l'enseignement en agro-alimentaire (DEA) au ministère de l'Agriculture, des Pêcheries et de l'Alimentation du Québec (MAPAQ).

Jacinthe Gagnon Pilote,  
agricultrice, membre du conseil d'administration du Syndicat des agricultrices de Québec Est-Nord-Ouest.

André Samson, Service de formation aux adultes, Direction générale de l'enseignement collégial au ministère de l'Enseignement supérieur et de la Science (MESS).

1.3.1. SYNTHÈSE DE LA PRÉSENTATION DES PERSONNES-RESSOURCES:

Différents parcours de formation en agriculture

CARACTÉRISTIQUES PARCOURS	NIVEAU D'ÉTUDE	TYPES DE PROGRAMMES	NBRE DE PROG. LIÉS A L'AGRICULTURE	ÉTABLISSEMENTS QUI OFFRENT LES COURS
FORMATION EN ÉTABLISSEMENT (visant un certificat provincial)	Secondaire	DEP: Diplôme d'études professionnelles CEP: Certificat d'études professionnelles ASP: Attestation de spécialisation professionnelle	5  2  6	Commission scolaire La Neigette/Rimouski C.S. La Vallée de la Matapédia/Amqui C.S. Normandin/Saguenay Lac-Saint-Jean C.S. Lotbinière/Sainte-Croix C.S. Louis-Fréchette/Saint-Anselme C.S. Provencher/Nicolet C.S. Coaticook/Coaticook C.S. Yamaska/Saint-Hyacinthe C.S. La Seigneurie/Papineau C.S. Lac Témiscamingue/Témiscamingue
	Collégial	DEC: Diplôme d'études collégiales CEC: Certificat d'études collégiales AEC: Attestation d'études collégiales	10  n'existe plus depuis janvier 1989 6	CÉGEP Alma CÉGEP Matane CÉGEP Lévis-Lauzon CÉGEP Saint-Jean-sur-Richelieu CÉGEP Joliette de Lanaudière CÉGEP Victoriaville Champlain Regional College I.T.A. de la Pocatière I.T.A. de Saint-Hyacinthe

## Différents parcours de formation en agriculture (suite)

CARACTÉRISTIQUES PARCOURS	NIVEAU D'ÉTUDES	TYPES DE PROGRAMMES		ÉTABLISSEMENTS QUI OFFRENT LES COURS
<p><b>FORMATION EN ÉTABLISSEMENT (sur mesure)</b></p> <p>* se référer à l'atelier 1, page 7 pour les allocations possibles</p>	<p>Secondaire et Collégial</p>	<p>Les types de programmes sont ceux identifiés à la page précédente.</p> <p>Les plus en demande sont:</p> <p>1. DEC: Gestion et exploitation des entreprises agricoles. Ce DEC se décompose en trois (3) AEC.</p> <p>2. AEC: Pratique des affaires en agriculture.</p>		<p>Les établissements identifiés à la page précédente. De plus, les régions desservies peuvent demander au MEQ (pour les cours du secondaire) ou au MESS (pour les cours du collégial) d'offrir des cours pour les groupes spécifiques. (ex.: agricultrices)</p>
<p><b>FORMATION À DISTANCE</b></p>	<p>Collégial</p>	<p>Peut être reconnu dans le cadre d'un programme spécifique: AEC, DEC</p>	<p>Actuellement cinq (5) programmes.</p>	<p>Instituts de technologie agro-alimentaire (I.T.A.) de La Pocatière et de Saint-Hyacinthe.</p>
<p><b>FORMATION À LA FERME</b></p>	<p>Ce type de formation constitue l'ensemble des expériences acquises sur la ferme. C'est ce qu'on appelle la "formation sur le tas" ou les acquis expérientiels. Cette formation sera éventuellement reconnue à titre de FORMATION EXPÉRIENTIELLE. Pour l'instant, ce dossier est encore à l'étape des discussions.</p>			

**Programmes de promotion de la formation professionnelle du MAPAQ et de l'OCAQ: Un exemple adapté aux agricultrices**

**JULIE LAROSE**

**Âge:** 34 ans

**Étude:** A complété un DES général et vient de s'inscrire dans une attestation d'études collégiales (AEC) "Introduction aux affaires agricoles".

**Expérience de travail:** Plusieurs années dans une exploitation laitière.

**Projet:** S'établir d'ici 1991 avec son conjoint qui est présentement propriétaire d'une exploitation laitière.

**Aides financières offertes dans le cadre du programme "Promotion de la formation agricole" du MAPAQ**

- a) Au cours des deux (2) prochaines années, Julie pourra bénéficier de 500\$ par année à la condition d'avoir complété avec succès au moins 360 heures d'études par année.  
Possibilité de bénéficier de 1 000\$ répartis sur deux ans et assortis de la condition d'établissement.
- b) À la condition d'avoir complété son programme d'étude en agriculture (AEC), Julie pourra bénéficier des aides suivantes:
  - 500\$ pour la réalisation complète d'un dossier d'établissement;
  - maximum de 1 500\$ par exploitation agricole afin de défrayer 75% du coût de certains honoraires professionnels de nature légale, fiscale ou financière reliés à l'établissement.Possibilité de recevoir 2 000\$ au moment de l'établissement.

. Aides financières de l'OCAQ

En raison de son expérience en agriculture et de sa formation scolaire, Julie peut également bénéficier d'une bonification additionnelle d'intérêt de 2%, 1,5%, 1,0% et 0,5% durant les quatre (4) premières années suivant l'établissement sur une tranche d'emprunt maximale de 200 000\$.

Possibilité de profiter d'une somme d'environ 10 000\$ échelonnée sur les quatre premières années après l'établissement.

NOTE:

Ces aides pourraient être environ deux (2) fois plus importantes si Julie possédait au moment de l'établissement un diplôme égal ou supérieur au diplôme d'études collégiales (DEC) en technologie agricole.

**Témoignage de madame Jacinthe Gagnon Pilote, agricultrice**

Madame Gagnon Pilote est agricultrice, mère de trois (3) enfants. Elle s'est inscrite au cours gestion et exploitation de l'entreprise agricole à temps plein. Par cette formation elle pourra dorénavant jouer un rôle plus déterminant au sein de l'entreprise et être plus au fait de l'ensemble des services déjà existants. Également, madame Gagnon Pilote nous dit avoir acquis beaucoup d'assurance. Satisfaite des résultats déjà obtenus, elle entend poursuivre sa formation. Elle constate déjà qu'elle établit une meilleure communication avec les autres partenaires de l'entreprise.

N.D.L.R. Madame Gagnon Pilote est maintenant présidente du Syndicat des agricultrices de la région Québec Est-Nord-Ouest.

1.3.2 PRÉOCCUPATIONS DES AGRICULTRICES PARTICIPANTES

**Ce qu'elles ont dit:**

" Nous trouvons déplorable que certaines régions n'offrent pas d'options agricoles.

- . En fait, lorsqu'une région n'a pas l'option elle peut en faire la demande pour des groupes particuliers.
- . Le contenu des cours n'est pas toujours pertinent en ce qui concerne certaines productions telle la production de miel.
- . Si les besoins réels de formation étaient bien déterminés, les cours gagneraient en intérêt.
- . C'est malheureux qu'il n'y ait que le CÉGEP de Victoriaville qui offre un DEC avec une orientation écologique.
- . Concernant le programme Promotion de la formation agricole du MAPAQ en regard de la formation des agricultrices non-proprétaires de l'entreprise, nous suggérons de diminuer les 360 heures actuelles. Ainsi le programme serait accessible à un plus grand nombre. D'autant plus que la CFP accorde des programmes d'aide pour un nombre moindre d'heures allouées à la formation.
- . Le fait d'avoir trop d'intervenants rend la formation d'un groupe difficile et demande beaucoup de temps pour l'organisation de ces cours. Nous ne savons plus où aller.
- . Les cours offerts par la Direction générale de l'éducation des adultes ne débouchent pas sur des diplômes établis. Ce sont soit des attestations maison ou des ASP ou DEP.
- . Ce n'est pas facile lorsque l'on chevauche deux (2) régions. Très souvent les critères d'admissibilité sont différents. De plus, on doit parfois transiger avec deux (2) CFP ou deux (2) RFA qui ont des points de vue différents.
- . Pourquoi l'OCAQ et le MAPAQ n'offrent-ils pas des programmes de promotion à la formation pour ceux et celles qui sont déjà établis?
- . Laisser la ferme temporairement pour la formation, c'est y revenir et être davantage apprécié par son entourage.

- . Prendre de la formation à temps plein devient plus difficile pour celles qui ont des tâches au sein de l'entreprise.
- . Les exigences des programmes offerts ne sont pas adaptées aux régions éloignées."

### 1.3.3 ACTIONS POSSIBLES

#### **Ce qu'elles ont conclu:**

- ". Les critères d'admissibilité aux différents programmes offerts variant d'une région à l'autre, nous souhaitons que les intervenants responsables, notamment les RFA s'entendent de manière à ce que les critères d'admissibilité soient cohérents d'une région à l'autre.
- . Identifier clairement l'ensemble des intervenants en formation agricole et préciser leurs tâches respectives afin de nous aider à se retrouver et nous permettre de profiter davantage de leurs services."

## 1.4 ATELIER 4: DÉVELOPPEMENT DE LA RECONNAISSANCE DES ACQUIS EN AGRICULTURE

### Personnes-ressources:

Réginald Cloutier, agronome, Direction de l'enseignement en agro-alimentaire du MAPAQ.

Denis Messier, professeur au département technique de gestion agricole au CÉGEP de Lévis-Lauzon.

#### 1.4.1 SYNTHÈSE DE LA PRÉSENTATION DES PERSONNES-RESSOURCES

##### **Qu'entend-on par la reconnaissance des acquis de formation (RAF)?**

Ce qu'on appelle couramment la reconnaissance des acquis de formation, scolaire ou extra-scolaire, représente une attitude relativement nouvelle du monde de l'Éducation. En fait, reconnaître comme légitime les connaissances ou compétences acquises par une formation non reconnue ou par l'expérience est un processus qui existe depuis seulement 1985.

Une formation non reconnue se réfère à des cours, crédités ou non, qui n'ont pas été reconnus formellement dans le cadre d'un programme particulier. Concernant l'expérience, elle se réfère plutôt à l'ensemble des compétences acquises en travaillant directement dans une entreprise agricole.

Si la reconnaissance des acquis de formation (cours non reconnus) se développe de plus en plus, la situation est différente en ce qui concerne les acquis expérimentiels. Disons que les expériences pratiques sont plus difficiles à faire valoir.

##### **Comment les institutions procèdent-elles pour reconnaître les acquis de formation?**

Pour reconnaître les acquis de formation, les établissements responsables doivent, dans un premier temps, se référer à un requis ou référentiel qui constitue déjà un programme de formation crédité; par exemple le DEC gestion et exploitation des entreprises agricoles (GEEA). Dans un deuxième temps, il s'agira pour ces établissements de comparer les acquis à reconnaître (cours déjà suivis) avec le contenu du programme auquel ils se réfèrent, par exemple le DEC en GEEA. Pour établir cette reconnaissance, on se servira de tables d'équivalence, de tests sur mesure ou d'un portfolio.

### . Les tables d'équivalence

Les tables d'équivalence permettent de comparer les cours déjà suivis mais non reconnus avec les cours qui font partie de programmes d'études déjà existants. Par exemple, les cours suivis en formation sur mesure peuvent avoir une correspondance avec les cours inclus dans un programme crédité donnant droit à un diplôme ou une attestation.

Il existe des tables d'équivalence, entre autres, pour la formation donnée à distance de même que pour la formation sur mesure. Cependant, aucune table d'équivalence n'a été conçue pour la formation acquise sur la ferme.

### . Les tests sur mesure

Les tests sur mesure ont pour but d'évaluer les connaissances et les performances acquises par le biais d'une formation non reconnue ou par l'expérience. En d'autres termes, on dégage l'essentiel du contenu de chaque cours du programme désiré (par exemple le DEC en GEEA) et on bâtit des tests qui se rapportent à chacun de ces cours. Ainsi, toutes les personnes désirant faire reconnaître ses acquis scolaires et expérimentiels auprès d'une institution d'enseignement devra répondre correctement aux tests sur mesure afin d'obtenir un diplôme reconnu. Comme ce procédé est nouveau, il n'existe pas de tests sur mesure pour tous les programmes agricoles reconnus.

### . Le portfolio

Le portfolio est un dossier personnel qui renferme de l'information professionnelle et auquel on ajoute les pièces justificatives nécessaires. Ce dossier est constitué pour faire reconnaître ses acquis auprès d'un établissement scolaire ou d'un employeur.

Comme l'élaboration du portfolio est un processus long et complexe, il est de moins en moins utilisé dans le processus de reconnaissance des acquis.

**Quels sont les établissements qui actuellement se préoccupent de la reconnaissance des acquis (RA)**

. Au collégial (1)

Actuellement, quatre CÉGEPS et les deux Instituts de technologie agro-alimentaire se préoccupent de développer la reconnaissance des acquis à l'intérieur de leur établissement. Le fonds d'implantation de la reconnaissance des acquis au collégial (FIRAC), qui est rattaché à la Fédération des CÉGEPS, appuie et soutient le développement de la reconnaissance des acquis en subventionnant différents projets soumis par les établissements.

(1) Les CÉGEPS de Lévis-Lauzon, Alma, Victoriaville et Matane et les deux ITA de Saint-Hyacinthe et de La Pocatière.

. Au secondaire (2)

Au secondaire, le développement de la reconnaissance des acquis est centralisé au ministère de l'Éducation du Québec (MEQ). Malgré un développement intéressant de la reconnaissance des acquis scolaires (telles les tables d'équivalence) il y a très peu d'initiative face au développement de l'ensemble du dossier en agriculture au secondaire.

(2) Les Commissions scolaires de Miguasha (région agricole 1) et de Châteauguay des Moissons (région agricole 7).

**De quelle façon les syndicats régionaux d'agricultrices (en tant que clientèle cible) peuvent-ils intervenir dans le dossier de la reconnaissance des acquis?**

. Définir et articuler les besoins en termes de reconnaissance des acquis

- Quels cours et quelles expériences pratiques voulons-nous faire reconnaître?
- Dans le cadre de quel programme d'études?
- Pourquoi cette reconnaissance?

- . Obtenir de la part des maisons d'enseignement des explications claires concernant les acquis de formation à faire reconnaître et l'intérêt pour l'agricultrice d'entreprendre cette démarche.
- . Intervenir auprès du FIRAC et de la Direction de l'enseignement agro-alimentaire (DEA) afin qu'ils se préoccupent du développement harmonieux de la RAF au collégial et que leurs actions favorisent le partage d'expertise.

#### 1.4.2 PRÉOCCUPATIONS DES AGRICULTRICES PARTICIPANTES

##### **Ce qu'elles ont dit:**

- ". Il devrait y avoir des tables d'équivalence pour chaque expérience acquise.
- . Nous avons peur de nous impliquer dans ce dossier, car nous craignons que ça ne rapporte rien.
- . Nous devons apporter une attention spéciale au contenu et à la qualité des cours qui sont dispensés aux adultes et qui seront ensuite reconnus.
- . La reconnaissance des acquis de formation et expérentiels demeure importante pour participer aux différentes décisions de la ferme ou pour accéder au marché du travail.
- . Les collèges qui offrent le programme GEEA devraient développer la reconnaissance des acquis."

#### 1.4.3 ACTIONS POSSIBLES

##### **Ce qu'elles ont conclu:**

- ". Il faut se regrouper et faire des pressions afin que s'articule le processus de reconnaissance des acquis (auprès des directeurs de service pédagogique).

- . Pour chaque région, définir et articuler les besoins en termes de reconnaissance des acquis tel qu'exposé par la personne-ressource en page 23.
- . Dans toutes les régions, le Syndicat des agricultrices devrait faire une demande auprès des établissements d'enseignement concernant leurs acquis de formation à faire reconnaître de même que les raisons qui justifient cette demande."



## 2. RÉFLEXION D'UNE AGRICULTRICE

### AGIR PLUTÔT QUE RÉAGIR

Faire un bel effort pour assurer son avenir  
Ou persévérer dans ses ambitions.  
Rien ne peut vous en empêcher,  
Même si vous croyez le contraire.  
Après de nul organisme vous ne serez démunie.  
Tous les outils nécessaires vous serons fournis.  
Il n'appartient qu'à vous de les utiliser,  
Où que vous soyez dans les régions.  
Non! Vous n'avez pas le droit de l'ignorer.

Jacynthe Gagnon Pilote



### 3. SYNTHÈSE DES ACTIONS POSSIBLES À ENTREPRENDRE

Nous vous présentons, dans cette section, une synthèse des actions identifiées, dans leur ensemble, comme impératives par les participantes lors de ce colloque. L'ensemble de ces propositions peuvent servir de déclencheurs à une action concertée par les agricultrices et les principaux intervenantes et intervenants du milieu afin d'améliorer les produits et services en matière de formation professionnelle.

#### 3.1 LISTE DES ACTIONS POSSIBLES

##### Atelier 1

- a. L'insatisfaction qu'engendrent les politiques d'allocation auprès de la clientèle agricultrice demande une démarche commune auprès des autorités fédérales (députés, fonctionnaires). Cette démarche pourrait être entreprise par les différents groupes concernés par cette problématique (FAQ, RFA) afin de rendre plus équitable le régime des allocations de formation.
- b. Un engagement des agricultrices, plus grand et plus visible, au sein des structures régionales décisionnelles en matière de formation agricole est souhaité. Cet engagement contribuerait à mieux planifier et à répondre d'une manière plus appropriée aux besoins de formation des agricultrices.
- c. Dans le cas d'une décision jugée non satisfaisante en ce qui concerne les allocations de formation, il est suggéré d'aviser les personnes en autorité telles que le conseiller en main-d'oeuvre, le superviseur du conseiller ou bien le directeur du bureau régional de la Commission de formation professionnelle.

##### Atelier 2

- d. De meilleures relations devraient se développer entre les syndicats régionaux d'agricultrices et les personnes-ressources en matière de formation professionnelle. Cette démarche favoriserait une meilleure utilisation du support professionnel déjà existant tel que les RFA régionaux.

- e. Une étude de niveau provincial devrait être effectuée afin de mieux cibler les besoins de formation actuels et potentiels des agricultrices. Cette étude, appuyée par la FAQ et le MAPAQ, pourrait aider les intervenants et intervenantes à orienter leurs démarches futures vis-à-vis les agricultrices.

### Atelier 3

- f. L'incohérence qui existe entre les régions en ce qui concerne les critères d'admissibilité de certains programmes de formation, notamment les AEC, engendre des insatisfactions auprès des agricultrices. Ces critères d'admission devraient être révisés par les établissements d'enseignement de même que par les intervenantes et intervenants en formation afin de favoriser une meilleure coordination et d'éliminer ces disparités régionales non justifiées.
- g. Les syndicats régionaux, aidés du MAPAQ et des RFA devraient identifier clairement l'ensemble des intervenantes et intervenants en formation agricole de même que les établissements qu'elles et qu'ils représentent. Une meilleure compréhension du rôle des acteurs régionaux (CFP, CEC, CEIC, RFA) permettra aux agricultrices de bénéficier davantage de l'ensemble des services qui existent en matière de formation professionnelle.

### Atelier 4

- h. La mise en place d'un système de reconnaissance des acquis, en plus de se faire à un rythme lent, varie énormément d'un établissement à l'autre. À titre de clientèle importante, les agricultrices doivent se regrouper et signifier leurs besoins et leurs attentes auprès des directeurs de service pédagogique des établissements afin de soutenir, d'accélérer et de rendre plus cohérent le développement de la reconnaissance des acquis.
- i. Les besoins des agricultrices, en ce qui concerne la reconnaissance des acquis, devraient être mieux définis et articulés afin de faciliter la poursuite de leur demande auprès des établissements d'enseignement.

Ces besoins pourraient se définir à la lumière des questions suivantes:

1. Quels cours et quelles expériences pratiques voulons-nous faire reconnaître?
2. Dans le cadre de quel programme d'études?
3. Pourquoi voulons-nous cette reconnaissance?

### 3.2 MISE EN APPLICATION DES ACTIONS POSSIBLES

Chacune des actions qui ont été dégagées des ateliers pourront éventuellement être mises en application par l'ensemble des personnes engagées et concernées: les agricultrices, comme individus ou comme groupe\*, les répondantes et répondants régionaux en formation agricole et le Bureau de la répondante à la condition féminine au ministère de l'Agriculture, des Pêcheries et de l'Alimentation du Québec.

Évidemment la plupart de ces actions pourront être menées d'une manière concertée. C'est pourquoi nous avons cru nécessaire de vous présenter, dans un tableau résumé (p. 32), les groupes et individus à qui s'adressent les actions.

\* Syndicats régionaux ou FAQ

### Qui doit entreprendre les actions ?

THÈMES DES ATELIERS	PERSONNES OU GROUPES CONCERNÉS				
	AGRICULTRICE	SYNDICATS RÉGIONAUX D'AGRICUL- TRICES	RFA	FAQ	BRCF
1. Utilisation des mesures et programmes de formation (Actions a, b et c)		a			
	b				
	c				
2. Besoins de formation des agricultrices (Actions d et e)		d			
				e	
3. Parcours de formation en agriculture (Actions f et g)			f		
		g			g
4. Développement de la reconnaissance des acquis en agriculture (Actions h et i)	h				
	i				

Les lettres qui apparaissent dans ce tableau se réfèrent aux actions possibles mentionnées précédemment. (Pages 29, 30 et 31)

## CONCLUSION

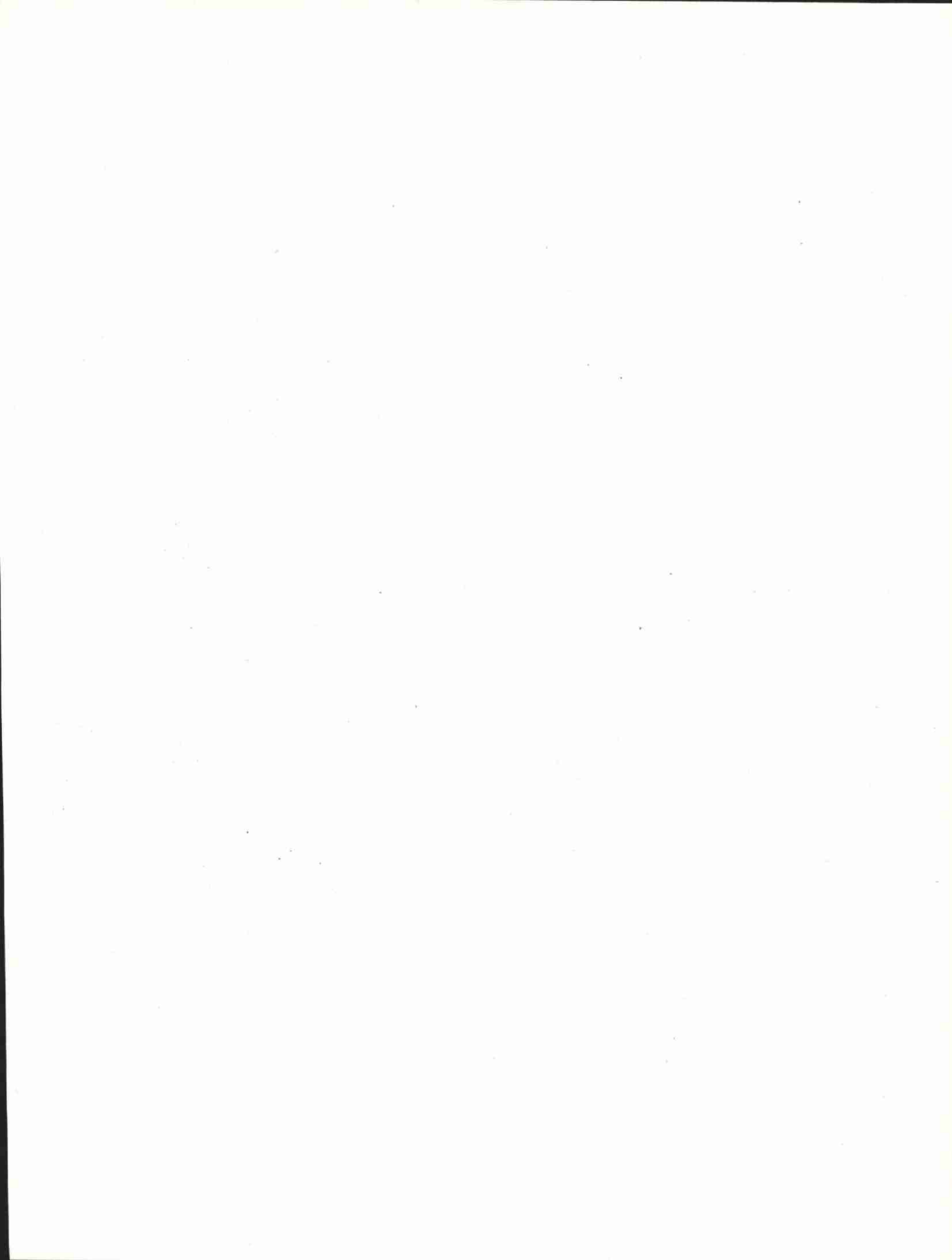
Depuis la mise en oeuvre du plan d'action ministériel en matière de condition féminine au ministère de l'Agriculture, des Pêcheries et de l'Alimentation du Québec, de nombreuses actions répondent à l'objectif particulier de la promotion de la formation professionnelle des agricultrices. Le colloque et la préparation de son compte rendu sont les dernières activités majeures à ce niveau.

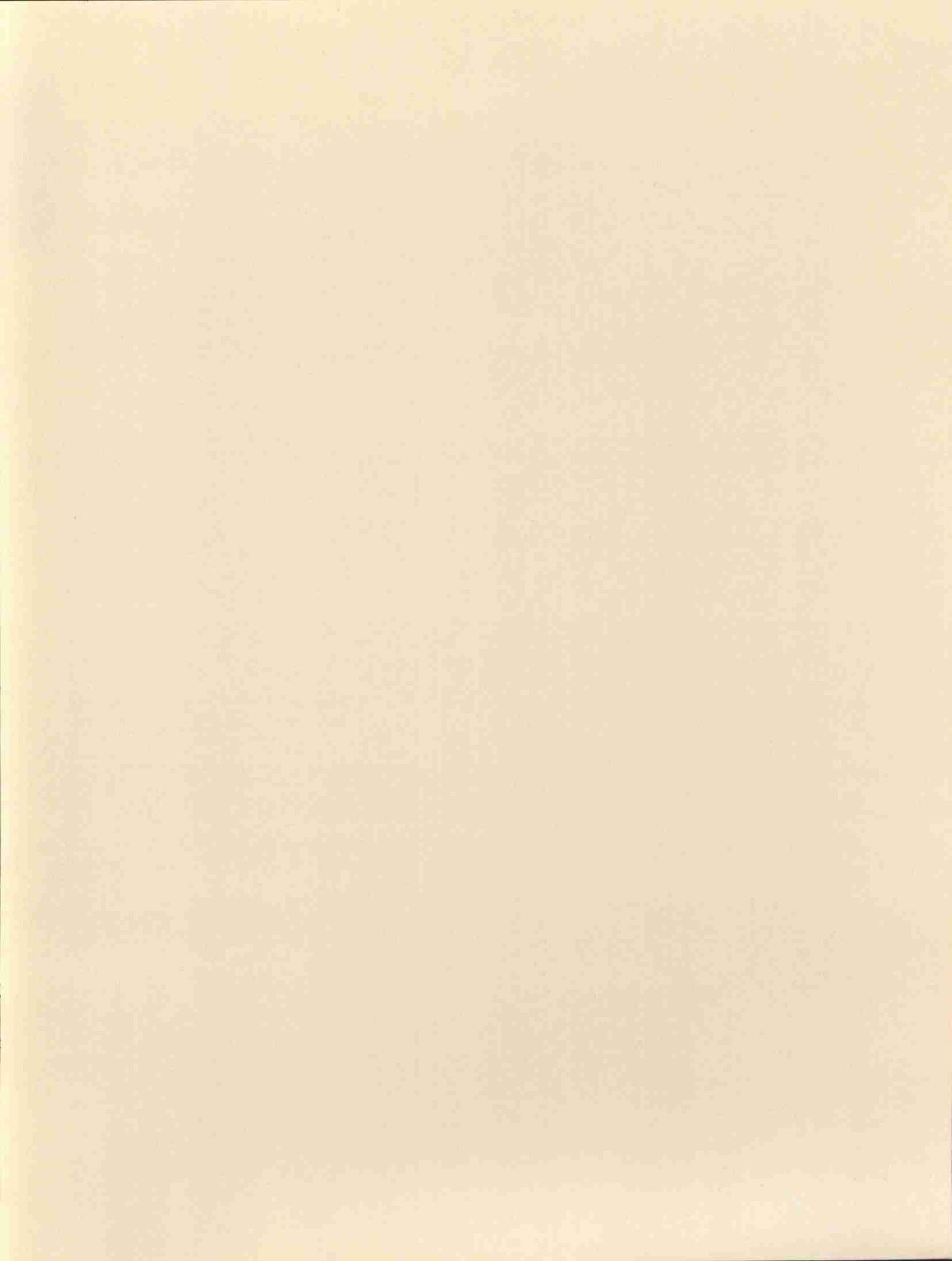
Cette rencontre, comme l'ensemble des démarches du plan d'action, résulte des échanges fréquents avec la Fédération des agricultrices du Québec. Le rôle du Bureau de la répondante à la condition féminine dans le dossier de la formation professionnelle se résume d'abord par une tournée provinciale effectuée en 1987 et 1988. Celle-ci a permis d'informer les agricultrices, de faire la promotion de la formation professionnelle et d'identifier les principaux intervenants et intervenantes dans ce domaine. Un rapport-synthèse de la tournée a été diffusé.

Le Bureau a initié ou répondu à des invitations de rencontre de concertation, d'information ou d'orientation. De plus, il collabore avec diverses instances au Ministère, telles que les Instituts de technologie agro-alimentaire et la Direction de l'enseignement en agro-alimentaire afin d'optimiser les services à être rendus à la population des agricultrices. Enfin, un dépliant a été conçu et réalisé.

Tous ces gestes significatifs ont rendu possible la tenue du Colloque. Ainsi, **neuf actions possibles et réalisables sont nées de ce premier forum sur la question.** En plus d'enrichir les réflexions individuelles ces actions permettront d'initier des démarches de groupes afin d'augmenter la qualité de l'engagement de toutes les parties concernées dans la formation professionnelle des agricultrices.

La préoccupation des agricultrices en regard de la formation professionnelle est remarquable. Ces dernières savent maintenant compter sur le Bureau de la répondante à la condition féminine, les instances gouvernementales et scolaires qui, à titre de partenaires, se joignent à elles pour faire de la formation professionnelle un outil adapté et accessible aux besoins du milieu agricole.





L'ORDRE DU  
MÉRITE AGRICOLE  
DU QUÉBEC



1989  
**100 ans**  
de savoir-faire  
en agriculture



Gouvernement du Québec  
Ministère de l'Agriculture,  
des Pêcheries et de l'Alimentation

89-0104

Bibliothèque Cécile - Rouleau



QMC A 433 040